



Conseil

Distr. générale
21 mai 2015
Français
Original : anglais

Vingt et unième session

Kingston (Jamaïque)

13-24 juillet 2015

Élection destinée à pourvoir un poste devenu vacant à la Commission juridique et technique, conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins est invité à prendre note du fait que Cristián Rodrigo Ramírez (Chili), membre de la Commission juridique et technique, a démissionné le 12 mai 2015. M. Rodrigo avait été élu membre de la Commission le 21 juillet 2011 (voir ISBA/17/C/21, par. 18), pour un mandat de cinq ans commençant le 1^{er} janvier 2012.
2. Conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 et au paragraphe 3 de l'article 80 du Règlement intérieur du Conseil, en cas de décès, d'incapacité ou de démission d'un membre de la Commission avant l'expiration de son mandat, le Conseil élit, pour la durée du mandat restant à courir, un membre de la même région géographique ou représentant la même catégorie d'intérêts.
3. Le paragraphe 3 de l'article 163 de la Convention et l'article 81 du Règlement intérieur du Conseil disposent que les membres d'une commission doivent avoir les qualifications requises dans les domaines relevant de la compétence de celle-ci et que, afin de permettre aux commissions d'exercer leurs fonctions efficacement, les États Parties désignent des candidats de la plus haute compétence et de la plus haute intégrité, ayant les qualifications requises dans les domaines pertinents.
4. Dans une note verbale datée du 18 mai 2015, la Mission permanente du Chili auprès de l'Autorité internationale des fonds marins a informé le secrétariat de l'Autorité que Montserrat González Carrillo était proposée comme candidate pour le siège vacant de la Commission. Le curriculum vitæ de M^{me} González est joint en annexe de la présente note.



Annexe

Curriculum vitæ de Montserrat González Carrillo (Chili)*

Expérience professionnelle

- Depuis 2013 : Chef adjointe de la Mission de l'ambassade du Chili en Jamaïque chargée des questions relatives à l'Autorité internationale des fonds marins, entre autres responsabilités
- 2013-2014 : Consule du Chili en Jamaïque
- 2010-2012 : Conseillère au cabinet du Directeur général des affaires économiques internationales du Ministère chilien des affaires étrangères
- 2010 : Conseillère à la Direction des affaires juridiques du Ministère chilien des affaires étrangères
- 2010 : Intègre la fonction diplomatique chilienne comme troisième secrétaire
- 2008 : Avocate, cabinet Sapiaín and Co.

Formation

- 2012-2013 : Maîtrise en droit (*Legum Magister* traditionnel), New York University (États-Unis d'Amérique)
- Depuis 2011 : Diplôme de troisième cycle en économie et finance, faculté d'économie et d'affaires, Université du Chili (thèse en cours)
- 2009-2010 : Programme d'études diplomatiques, Institut diplomatique du Chili « Andrés Bello »
- 2008 : Serment devant la Cour suprême après obtention du diplôme d'avocat
- 2007-2008 : Stage, Société d'aide juridique, Section de la justice pénale (Santiago)
- 2007 : Licence en droit et sciences sociales
- 2001-2005 : Faculté de droit, Université Diego Portales (Santiago)

* Les curriculum vitæ ne sont pas revus par les services d'édition.